



Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuis
93170 Bagnolet
sans.radio@laposte.net

Rapport d'activités 2005

Retour en arrière : en octobre 2002, un petit matin, furieux de ne pouvoir écouter une station de Radio France, Michel Léon décide, non pas de tordre son antenne, mais de prendre ce dossier à bras le corps en lançant une pétition au conseil de quartier de la Dhuis en cours de constitution à Bagnolet.

Après un an d'existence, l'association Les Sans Radio de l'Est parisien (regroupant des adhérents des villes de Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Paris XX^e, Romainville et autres), mouvement de citoyens, - déclaré au Journal Officiel du 2 avril 2005 - , compte près de 200 membres ayant acquitté une cotisation de 5 euros au minimum, après avoir réuni autour de 2 000 signatures à la pétition envoyées au CSA...

Plusieurs élus, qu'il faut remercier, soutiennent son action :

- Claude Bartolone, député de la circonscription,
- Nathalie Kaufmann et Martine Legrand, conseillères régionales,
- Marc Everbecq, maire de Bagnolet,
- Michel Charzat, maire du XX^e arrondissement de Paris,
- Daniel Guiraud, maire des Lilas et conseiller général,
- Jean-Pierre Brard, maire de Montreuil,
- Bertrand Kern, maire de Pantin et conseiller général,
- ainsi qu'André Baraglioli, Daniel Bernard, Pierre Mathon, Jocelyne Riou, Hélène Zanier, élus à Bagnolet,
- Jo Héré, élu à Montreuil,
- Christophe Bayle et Raymond Cukier, élus à Romainville...

Et de nombreux fonctionnaires territoriaux qui lui ont apporté leur concours et auxquels s'adresse notre gratitude.

Rappelons que *Les Sans Radio de l'Est parisien* sont à l'origine du vote d'un vœu de quatre municipalités : Bagnolet (décembre 2003), Les Lilas (juin 2004), Paris XX^e (avril 2005), Montreuil (mai 2005), auxquelles s'est joint avec force et vigueur le conseil régional d'Ile de France (mai 2005) (en attente d'une position du conseil général de Seine-Saint-Denis et de Romainville).

➤ **Bilan année 2005**

Depuis la création des Sans Radio, plusieurs démarches ont été engagées dans le prolongement de celles de 2002, 2003 et 2004. Tout d'abord, une rencontre avec un antenniste, Tower Cast/NRJ, le 16 décembre 2004 ; une autre avec l'autre antenniste, TDF, le 16 janvier 2005, chacun gérant une des deux antennes au sommet des Mercuriales ; puis, plusieurs audiences avec le CSA (7 avril, 26 mai et 22 septembre 2005), celui-ci ayant mis en place un groupe de travail, réuni à de nombreuses reprises dès février, mais sans la participation de l'association. Le CSA a fini par annoncer quelques mesures :

- Le CSA a demandé à organiser des visites techniques et des tests de réception chez les auditeurs/adhérents de l'association. Ces visites ont, dans un premier temps, conclu qu'il est possible de recevoir les émissions sur la bande FM et sur la zone ... en changeant de radio ! Devant une telle ineptie, l'association a préféré avoir recours à un... huissier ! Cet huissier témoigne dans un procès verbal, dont dispose aujourd'hui les Sans Radio de l'Est parisien, qu'il est trop souvent impossible, même avec les postes de radio du CSA, d'écouter France Inter à proximité des Mercuriales !
- Le CSA a pris l'initiative de réaliser et de diffuser à 10 000 exemplaires un dépliant pour expliquer aux auditeurs/citoyens - et aux commerçants qui vendent du matériel radio - comment améliorer la réception de la bande FM sur la zone. **Ce document a donc, confirmé qu'un brouillage existe bel et bien...**
- Enfin, et c'est le principal, le CSA a annoncé oralement à la délégation des Sans Radio et aux élus présents le 22 mai, que "les opérateurs - installés aux Mercuriales - s'engageaient à modifier leur installation". Dans un communiqué que le CSA a mis en ligne sur son site le 27 mai, il précise d'ailleurs que le groupe de travail, **"a identifié plusieurs solutions théoriques, qui feront l'objet d'expérimentations au cours de l'été 2005, afin de quantifier les améliorations obtenues et de décider, le cas échéant, de les pérenniser"**.

Le CSA a organisé, en août 2005, une opération d'envergure, *une première en France* : le test d'un nouveau matériel, installé provisoirement sur les émetteurs des Mercuriales dont les caractéristiques ont été modifiées (avec l'autorisation des radios diffusées), pour apprécier si l'amélioration est sensible, c'est-à-dire si le champ de brouillage sur la zone, au pied des Mercuriales est réduit. Des tests de nuit (18 août) ont eu lieu chez plusieurs auditeurs/adhérents : mais la qualité de réception ne s'est pas améliorée.

Dans le courant du 2^{ème} semestre, et après la rencontre avec le CSA du 22 septembre, une nouvelle proposition a été faite à la délégation des Sans Radio et aux élus présents : effectuer expérimentalement un transfert de la radio TSF 89.9 de l'antenne TDF des Mercuriales sur une autre antenne de TDF au Fort de Romainville installé sur le territoire des Lilas. Cette proposition correspond aux données recueillies en 2005 par les Sans Radio et confirmées par le directeur technique de TSF 89.9 lors d'une interview sur RFI : la radio TSF, qui dispose sur l'antenne TDF de la tour Mercuriales Est, d'une puissance de 45 kW, soit plus de quatre fois celle de France Inter (Radio France) en haut de la Tour Eiffel (324 mètres) où son émetteur est installé avec les radios périphériques, NRJ, Skyrock, etc, est la principale cause du problème soulevé par l'association. Sa présence et sa puissance créent un champ magnétique critique, renforcé par le voisinage à 20 mètres d'un concurrent, et provoquent de graves dysfonctionnements pour la réception de la bande FM, s'ajoutant à la topographie (butte de Ménilmontant) et au bétonnage sur la zone.

Malgré l'opposition, dans un premier temps, de la municipalité des Lilas à cette opération, M. Daniel Guiraud, maire des Lilas, a accepté le 23 novembre en recevant l'association et en lui apportant son soutien, de tester cette expérimentation. Il acceptait cette idée, dans la mesure où TSF 89.9 réintégrerait l'antenne TDF aux Mercuriales en cas de gêne aux Lilasiens. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre le 24 novembre, en accueillant aux Lilas le directeur adjoint du CSA, M. Vasquez, sur sa demande, que les tests avaient été faits (*sans l'accord des Lilas, bien sûr*) et qu'aucune amélioration n'avait pu être constatée. *Retour à la case départ !*

Devant une telle attitude cavalière du CSA, l'Association a ajourné la quatrième audience prévue le 9 décembre. Et a envoyé, le 9 décembre, un courrier solennel au CSA, auquel elle n'a pas obtenu de réponse à ce jour, pour réclamer communication de toutes les pièces officielles, rapports, échanges de courrier, dont le cahier des charges de la dernière expérimentation de déménagement de TSF sur l'antenne TDF aux Lilas, en application de la loi sur l'information administrative (17 juillet 1978).

À ce jour, on doit retenir que, malgré plusieurs tentatives des opérateurs, aucune amélioration globale et satisfaisante de la réception des émissions des stations sur la bande FM, en particulier des radios de service public, n'a pu être apportée.

Par le biais de Claude Bartolone, député de la Seine-Saint-Denis, qui a déjà souvent manifesté son intérêt pour ce dossier, son soutien actif à l'association et auquel nous avons rendu compte de toutes ces démarches, une dernière tentative de négociation est encore proposée avec une ultime rencontre de tous les partenaires concernés : *les Sans-Radio, les élus du Conseil régional, les élus des municipalités, le CSA, les trois antennistes (Tower Cast, TDF et Idemedia), et Claude Bartolone, sous la présidence du Préfet de la région Île-de-France ou de Seine-Saint-Denis.* Cette discussion aurait pour but de trouver un éventuel terrain d'entente, avant que les Sans-Radio n'assignent en justice les antennistes, ce dont ils vont les informer simultanément par un courrier de leur avocat.

Principales actions réalisées :

- ❑ Réception, gestion et envoi de 2 000 pétitions, signées à l'occasion de manifestations ou sur le site de Bagnolest ou des Lilas : à chaque pétition électronique, un courriel a été envoyé aux adresses électroniques personnelles du président du CSA, Dominique Baudis, du sage qui suit à ses côtés le dossier, Mme Marie-Laure Denis, aux présidents de TowerCast/NRJ, directeur exécutif de TDF et directeur technique de Radio France.
- ❑ Envoi de multiples courriers : au CSA, aux élus, à divers parlementaires et associations, à chacun des signataires de la pétition (chaque signature est suivie d'un courrier par voie électronique - ou sur support papier en cas d'absence d'adresse électronique - pour proposer l'adhésion à l'association)...
- ❑ Rendez-vous avec différents élus...
- ❑ Prise de contact et collaboration avec l'avocat de l'association, ainsi qu'avec plusieurs juristes ;
- ❑ Audiences au CSA le 7 avril, puis le 26 mai et le 22 septembre 2005...
- ❑ Rédaction de communiqués de presse, mise en place de campagnes de presse ;
- ❑ Envoi de bulletins d'informations mensuels par courriel à tous les signataires de la pétition ;
- ❑ Visites chez TowerCast/NRJ (le 16 décembre 2004) et chez TDF (le 16 janvier 2005) ;
- ❑ Mise en place de visites techniques du CSA chez les adhérents, dont une avec constat d'huissier, au domicile du Président (le 24 mai 2005) ;
- ❑ Élaboration d'un dossier complet, mis en ligne sur le site de Bagnolest...
- ❑ Participation au forum des associations à la mairie de Paris-XXè le 16 avril, à la brocante de Balipa le 17 avril à la brocante des Lilas, le 5 juin, à la fête de Bagnolest le 12 juin... (27 juin au repas de quartier à La Dhuis) et au forum des Associations de Bagnolest (3 septembre) ;
- ❑ Interventions au Conseil municipal de Bagnolest, de Montreuil...

- Missions pour l'adoption de vœux par le conseil municipal des Lilas, de Paris XX^e, et par le Conseil régional.

Et demain....

Le conseil d'administration a organisé une AG à mi parcours (25 juin 2005) pour évoquer avec vous tous, adhérents, et envisager ensemble la suite du dossier.

- Il a été déjà discuté à cette AG extraordinaire, de l'idée d'engager une procédure pour assigner au tribunal de grande instance de Bobigny les trois concessionnaires d'antenne. Soit des dépenses à prévoir de 40 à 50 euros par assignation, puis de nomination d'un expert (à la charge de l'association - de 1 200 à 1 500 euros).
- Cette procédure pourrait être menée en parallèle avec celle des municipalités et du Conseil régional au tribunal administratif contre le CSA pour non respect du droit d'égalité d'accès au service public.
- D'ores et déjà, pour subvenir à ces besoins, l'association a sollicité l'attribution de subventions municipales et régionale.
- Elle pourra, le cas échéant, recourir à l'assistance judiciaire pour contribuer au financement de l'expertise désignée par le Président du Tribunal d'instance.
- Quant à Claude Bartolone, il envisage de poser une question orale sur le sujet, fin janvier 2006, à l'Assemblée nationale.
- Les actions à venir (référé au TGI, question orale, ultime réunion de négociation) pourraient faire l'objet d'une conférence de presse de l'association, avec la présence des élus, afin de se faire entendre.

En conclusion, il faut donc convenir que l'association :

- a réussi à dresser tout au long de 2005 un état des lieux technique et fiable, en confirmant les différents éléments du dossier, faisant reculer le CSA qui n'ait encore il y a quelques mois les difficultés,
- a souhaité reporter, le plus possible, le lancement de l'action en justice, espérant des améliorations et une réelle prise en considération du problème.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Malgré son insistance auprès du CSA pour obtenir satisfaction, l'association ne voit aucune évolution positive se dessiner. Comme elle l'a toujours affirmé, elle est prête, pour obtenir la satisfaction légitime des demandes des auditeurs, en particulier des adhérents, à un recours en justice. Comme ils s'y étaient engagés, les Sans Radio de l'Est parisien sont aujourd'hui, avec le soutien des élus des collectivités locales qui sont ici remerciées de leur soutien, décidés à engager une procédure en justice dès février - mars 2006.